

Association FERUS
BP 80114
13718 ALLAUCH Cedex

Paris, le

16 AVR. 2012

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la question de l'équilibre entre la présence du loup sur nos territoires et les activités d'élevage et de pastoralisme. J'ai pris connaissance de votre courrier avec la plus grande attention.

En premier lieu, je peux vous dire que je soutiendrai le maintien des espèces protégées comme le loup sur le territoire français, dans l'esprit des textes fondamentaux que sont la Convention de Berne et la directive "Habitats" ayant toutes deux pour objectif la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et la faune sauvages.

Dans le même temps, il nous faut veiller à la cohabitation des troupeaux domestiques avec ces grands prédateurs car l'élevage est une activité indispensable au développement économique des zones de montagne et des territoires ruraux.

C'est la raison pour laquelle je souhaite la continuité des actions mises en place depuis plus de dix ans par l'Etat, qui sont complétées par celles des collectivités locales, des professionnels agricoles et de différentes associations.

Il s'agit d'une part des mesures qui ont permis la réintroduction puis le maintien du loup et, d'autre part, des mesures en faveur du pastoralisme, qui permettent de contribuer à l'organisation et l'équipement des bergers, d'assurer la protection des troupeaux et d'indemniser les éleveurs en cas de perte due aux grands prédateurs.

La mise en oeuvre de l'ensemble de ces mesures doit se prolonger de façon appropriée et à un niveau suffisant. La concertation avec l'ensemble des acteurs concernés devra également se poursuivre pour la mise en oeuvre de ces différentes mesures et leur bonne articulation.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.



François HOLLANDE